

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDI et VENDREDI

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire pendant un an, par la poste, en avance, \$1.00
Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, pendant un an, en avance, \$1.00
Aux deux publications réunies, en avance, \$2.00
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

FRIS DES ANNONCES.

Écritures et annonces, première insertion, la ligne, \$2.00
Dix lignes et au-dessous, première insertion, \$1.00
Au-dessus de dix lignes, première insertion, \$1.50
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affranchir les lettres.)

MAGASIN CANADIEN DE FERONNERIE.

L. E. Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Ayra Marine, etc. etc.

Par anglais assorti, Banke Best Feuillard, Boites de Bous, Biches Pelles &c. &c.

De plus, un assortiment de Quincaillerie et Coutilierie. Les Marchands de la compagnie trouveront de l'avantage à venir examiner son assortiment vu qu'il a expressément été importé pour le commerce du Bas-Canada. A vendre à des conditions faciles.

W. F. LESTE,
No. 81 Rue St. Paul, et
70 Coin de la Place Jacques Cartier.

18 juin.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à la Librairie des sous-signés, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants :

Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, en 80, 35 vol. dans la collection in 12, 70 vol.

Do des petits enfants 32, 30 vol. dans la collection in 18, 100 vol.

Do des Ecoles Chrétiennes in 12, 53 vol. dans la collection

Do des petits enfants 32, 30 vol. dans la collection in 18, 100 vol.

Do des enfants pieux 32, 50 do do do

Do de l'enfance chrétienne 50 do do do

Chaque volume se vend séparément, — AUSSI —

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de la. à 60, la douzaine, de do avec riche reliure et tranche dorée de 18. à 70, la douzaine, — DE PLUS —

Une collection de livres de littérature, droit, médecine, etc., etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps.

E. R. FABRE & CIE.

Librairie Canadienne
Rue St. Vincent, No. 3.
18 juin, 1847.

LAC CHAMPLAIN LISNE DU PEUPLE.

TRAJET DE JOUR.

Le splendide Steamer fu marcheur FRANCIS SALTUS, CAPT. H. G. TISDALE,

PART DE WHITEHALL, PART DE SAINT-JEAN,

les MARDIS, les LUNDIS,
JEUDIS, M. MERCREDIS et
SAMEDIS, VENDREDIS,

A CINQ HEURES A. M.

DEJEUNER A BORD.

PASSAGE TRÈS PASTEUR.

Ce vaisseau s'arrête à tous les Ports.

18 mai.

Le sousigné reçoit maintenant son assortiment régulier de QUINCAILLERIES ET COUTELLERIES, Par les vaisseaux Ann, Safeguard, Mahaka, Chapman, Montezuma et autres.

Il recevra aussi quelques Poêles de patron nouveau, Grilles, Caudriers et Chenets.

JAMES FOX,
No. 23, Rue St. Sacrement.

1er juin.

A VENDRE.

3000 CÔTES de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow.

1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.)

800 Idem idem meilleur Cuir à Haruais.

75 Doz. Peaux, Venu français, reçues par le Sphinx Millait.

Vache cirée, Kip, et Vache fendue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis.

Cuir à patente de toutes sortes.

3 sabliers, Bordures et Bazannes idem.

Cuir à Selle et à Bride, Peaux de Cochon.

— AUSSI —

Un assortiment général de Carnitures de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc.

J. PRATT & CIE.

Montréal, 31 mai 1847.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifieds que la NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dus sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit :

C'est-à-dire, Le 9e versement, ou après le 1r Juillet prochain.

Le 10e versement, le ou après le 1r Septembre prochain.

Par ordre

B. H. LEMOINE, Caisier.

28 mai.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, au No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste. — 18 mai

Avis à nos abonnés retardataires.

Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 2 JUILLET, 1847.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

DEBATS.

(suite.)

Pour la fin du discours de M. Chauveau voir plus loin.

M. AYLWIN. — Les membres qui soutiennent le ministère semblent vouloir éviter autant que possible de prendre en considération la position extraordinaire où se trouve le pays. Ils veulent se contenter de voter de leurs sièges, et de faire rejeter la motion qui est devant cette chambre, non par une majorité indépendante, mais par une majorité de quatre, dans laquelle comptent sept ministres qui sont jugés dans leur propre cause. Il n'est pas étonnant que les honorables messieurs montrent de la répugnance à prendre part à cette discussion, elle est extrêmement pénible pour eux, et ils préfèrent garder le silence. Mais ce n'est pas la première fois que cette discussion a lieu; la même question a été débattue dans l'autre chambre, et le résultat a été le même que dans cette chambre, c'est-à-dire, une majorité d'une voix, donnée par un membre du cabinet pour se sauver lui-même et sauver ses collègues, (écoutez, écoutez.) Le jour était arrivé où devait se résoudre un grand problème, savoir: quelle est la majorité que les membres du ministère jugeront convenable pour retenir leurs sièges, en dépit des vœux du peuple? Il est vrai que le peuple du Canada, a mis toute sa confiance dans l'opposition, de sorte qu'en réalité, malgré leur majorité de quatre, les ministres sont en minorité; cependant ils retiennent leurs places au mépris de la décence, au mépris de l'opinion de cette chambre, jusqu'à ce qu'un pouvoir extérieur les chasse de leurs sièges, (écoutez, écoutez.) Un membre ministériel demandait l'autre jour: « Mais quelles sont les plaintes, où sont les pétitions? quels griefs nous a-t-on exposés? toutes les difficultés sont causées par des agitateurs. » Mais d'après tout ce qu'on a vu jusqu'à présent, il est clair que lors même que les pétitions seraient entassées les unes sur les autres et feraient gémir les tables de leurs poids, on ne nous rendra jamais justice. N'est-ce pas une infamie que d'exiger des pétitions de la part des hommes qui ont été privés de leurs droits de citoyens aux hustings, qui ont été assommés par les clubs organisés, et toutes sous le pied du militaire? A-t-on déjà oublié ce qui est arrivé à Terrebonne? A-t-on oublié les scènes de meurtre et de carnage qui ont eu lieu dans cette métropole même aux dernières élections générales? N'y a-t-il pas aujourd'hui sur les bancs ministériels un homme qui n'a jamais été déclaré être par l'officier-rapporteur, et qui a obtenu frauduleusement son siège au moyen d'un comité de cette chambre? est-ce donc une majorité obtenue de cette manière qui doit gouverner le pays? Il leur importe peu qu'ils retiennent le pouvoir par une majorité de un ou une majorité de quatre; on sait qu'ils resteront là tant que le peuple indigné n'envahira pas cette salle, pour les arracher de leurs sièges qu'ils occupent si indigne ment (app.). Et il y a longtemps que le peuple aurait pris cette détermination, s'il n'avait pas conservé cet esprit de modération et d'obéissance aux lois qui ne se trouvent malheureusement pas dans les gouvernements. Ceux qui sont actuellement au timon des affaires peuvent-ils garder le silence, lorsque le pays demande absolument des explications de leur conduite?

Une grande révolution arrivée en Angleterre a complètement changé les relations entre la mère-patrie et les colonies; je demande si nos ministres actuels sont les hommes à qui le pays doit confier ces changements qu'exigent les circonstances? Sont-ils capables de rédiger les mesures qui nous mettront en état de lutter avec succès sur les marchés de la Grande-Bretagne, avec les autres peuples commerçants du monde? Cette politique si importante doit-elle être confiée à des hommes qui ne retiennent leurs places qu'au moyen de leurs propres voix, (écoutez, écoutez, pourquoi ne voterions-nous pas?) L'honorable procureur-général sait fort bien que si la question, au lieu de toucher à son droit à un des plus hauts emplois du pays, était simplement une question de compagnie de mines où il serait concerné, il ne pourrait donner son vote. Est-il juste, je le demande encore une fois, est-il juste que cette majorité de quatre ou plutôt de deux, (car elle sera réduite à deux, quand tous les sièges seront remplis), gouverne le pays? Est-ce là la position que le gouvernement devrait occuper en ce moment, lorsque l'état du pays exige des mesures de la plus haute importance. Si les ministres seulement aujourd'hui

qu'ils sont dans une position favorable, ils disent à cette chambre précisément le contraire de ce qu'ils disent à Son Excellence, il y a deux mois, en l'informant qu'il était nécessaire de recruter leurs rangs afin de donner au ministère de la vigueur et de la santé, tentative qui avorta complètement, comme on l'a déjà mentionné. Les ministres sentaient qu'ils ne pouvaient rien faire sans la coopération des membres de l'opposition. Car pour quelle autre raison, pensent-ils qu'ils auraient demandé ce support? C'est qu'on savait aussi que, bien que l'opinion publique soit méprisée dans cette colonie, il existe un autre quartier où on sait l'apprécier, pour quelque chose; c'est qu'on savait que la Grande-Bretagne veut gouverner cette colonie, sans égard à aucun parti, mais dans un esprit de liberté et de justice. C'est pour cela que lorsqu'on a tenté de construire un cabinet, on a fait choix de deux ou trois noms français, ce qui pouvait les justifier aux yeux du peuple anglais. Et quels sont, les hommes dont ils ont sollicité l'appui, afin de montrer à la Grande-Bretagne que le Bas-Canada avait sa juste part dans l'administration? Des hommes qui portent certainement des noms français, mais que leurs compatriotes ont répudiés, que le ministère lui-même a déjà répudiés, en désignant l'un d'eux, et en se montrant prêt à congédier l'autre. Du moment que ces hommes ont joint le ministère, ils ont été entièrement dégradés; ils n'ont plus marché dans les rues, ni lever leurs têtes, parce qu'ils s'aperçoivent qu'ils sont l'objet du mépris général, chacun tourne sur eux des yeux de reproche et d'indignation. Quand l'honorable membre pour les Trois-Rivières a-t-il quitté le cabinet? Personne ne peut le dire, on ne sait à quelle époque, mais tout ce qu'on peut dire c'est qu'il l'a laissé ignominieusement. On a entouré cet événement d'un voile mystérieux, afin d'empêcher le Bas-Canada de célébrer ce jour par un feu de joie universel. Et quant à son digne collègue et parent, l'hon. membre pour Ottawa, n'est-il pas un fardeau pour l'administration? Ses collègues ont honte de lui et attendent la première occasion pour le mettre de côté. Oui, cet hon. monsieur a écrit de sa propre main à un monsieur Canadien-français, pour l'informant que le gouvernement ne pouvait se maintenir solidement tant qu'il en ferait partie; de sorte que, d'après son propre aveu, cet homme est placé dans une position plus dégradante que ne la lui soulaient ses adversaires; il connaît ces faits, et cependant il paraît parfaitement satisfait. (Ecoutez, écoutez.) La politique de l'administration est sage. Les ministres connaissent qu'un cabinet composé exclusivement d'Anglo-saxons ne pourrait rien faire. Ils connaissent qu'il ne serait pas juste de priver les Canadiens-français, en apparence d'une part dans l'administration, et c'est pourquoi, comme je l'ai dit déjà, ils se sont procuré la protection d'une couple de noms français — noms qui furent bons autrefois, et qu'ils ont perdus à jamais? Ils ont de cette manière modelé le cabinet selon leur goût; ils ont eu recours sans aucun scrupule à leur ancien plan de conduire la minorité par la majorité, et ils veulent gouverner ce pays comme l'Irlande et tous les pays despotiques, jusqu'à ce que le peuple se lève et les arrache de leurs places. Je maintiens donc que le gouvernement a besoin de force, je le tiens de la propre bouche des ministres, ils en ont fait l'aveu au chef du gouvernement, et ils n'ont pas le nier; mais il y a une autre démarche qu'ils semblent avoir voulu adopter; « nous avons fait, ont-ils dit, des ouvertures très-libérales aux Canadiens-français, nous leur avons offert la moitié des places de la couronne, mais non content de cela, vous voulez avoir tout, et au lieu d'être tyrannisés vous voudriez être tyrans? » (appl. du côté ministériel). Or ce serait dans mon opinion une question tout-à-fait ridicule que celle de savoir de quel côté ont échoué les négociations.

Les membres qui siègent avec moi sur les bancs de l'opposition ont entendu l'autre jour avec satisfaction la ci-devant procureur-général pour le Haut-Canada, professer les doctrines pour lesquelles nous et nos amis avons combattu lorsque nous fûmes au pouvoir, c'est-à-dire, le droit d'être consultés sur toutes les nominations. Cette doctrine est mise en pratique par l'administration actuelle sur un pied beaucoup plus étendu que nous n'avions droit de l'espérer; les ministres actuels ont été applaudis pour avoir fait ce qu'ils avaient appelé trahison chez mes amis et moi. Je reviens maintenant à l'appel fait aux membres du Bas-Canada de coopérer avec le ministère-actuel. Les membres canadiens auxquels on s'est adressé sentaient tout ce qu'ils devaient à mon honorable ami pour North York ou mon hon. ami pour Terrebonne forme partie d'une nouvelle administration? Je suis très-certain qu'ils ne s'en soucient guère, qu'ils ne le désirent point car je connais ce qui s'est passé dans les dernières négociations et j'ai reçu d'un des hon. messieurs, une communication où il m'exposait sa détermination de ne pas accepter du place. Ainsi, si vous avez peur de mon hon. ami, cet obstacle doit être dissipé. Et n'est-il pas possible, je le demande, de trouver d'autres personnes capables de remplir les places que l'on a voulu mettre à la disposition du parti du Bas-Canada? Est-il absolument nécessaire de s'attacher à ces démocrates, à ces rebelles, à ces ennemis acharnés de la prérogative de la couronne qui ont été stigmatisés par le ci-devant procureur-général dans son discours en cette chambre? Son Excellence n'a-t-elle pas un libre choix, et ne peut-elle trouver dans cette chambre des hommes capables de remplir dignement ces places? Ce serait un libelle contre cette chambre que de nier ce fait; ce serait une insulte aux comités de cette province. Je maintiens donc qu'il y a dans cette chambre des personnes qui pourraient former une administration qui posséderait la confiance du pays. Et cependant la motion qui est devant cette chambre va être rejetée en silence! Les membres de l'administration paraissent trouver inutile d'expliquer

leur vœux. Que pensent donc d'eux-mêmes ces hon. messieurs? S'imaginent-ils qu'ils sont dans la Nouvelle-Zélande, dans le Nouveau-Brunswick, ou dans quelque petite colonie sans importance? Non, ils sont dans le Canada, au milieu d'une population qui doit être aussi intelligente que celle des Etats-Unis, qui descend des deux nations les plus éclairées de l'Europe; et voudrait-on soutenir qu'il est impossible d'y pouvoir former une administration forte et efficace? Cette assertion nous ravalerait, avec raison, aux yeux de nos voisins. Mais tout le mystère sera dévoilé, et les conséquences de cette stagnation si longue et si dangereuse retomberont sur les épaules de ce ministère corrompu.

(Suite du discours de M. Chauveau.)

L'union n'était pas seulement un acte d'oppression politique; c'était encore et bien plus que tout autre chose une opération financière; un pillage systématique des deniers d'une province au profit de l'autre. Or je dis qu'il n'y a eu dans ce pillage systématique, qu'un seul instant de trêve, l'instant où MM. Baldwin et La Fontaine ont été au pouvoir. Je dis que le ministère, auquel on nous pressait de nous joindre dans l'intérêt du Bas-Canada a plus fait dans ce sens pour accomplir les destinées de l'avenir, qu'il n'avait été fait avant lui; et que ces hommes qui avaient accepté le pouvoir dans l'intérêt des Canadiens-français, ont pillé le Bas-Canada avec plus d'habileté et d'acharnement que leur devancier.

Le Haut-Canada a reçu d'abord un million et demi d'emprunt préalable à l'union, et qui en fut en partie la cause, notre solidarité pour ce montant, étant fort agréable aux capitalistes de Londres; ensuite pour sa part du fameux million et demi d'emprunt sous lord Sydenham; million et demi, qui ainsi qu'on le sait, opérant de merveilleux dans la première session du premier parlement; pour sa part de ce tallman puisant le Haut-Canada eut £1,033,615, qui ajoutés à la dette préalable portée au livre commun donne £2,533,615.

Voilà ce qui existait avant que l'administrateur La Fontaine-Baldwin prit les rênes du pouvoir. Ce cabinet sachant dans quel triste état se trouvaient nos finances; n'eut pas la mauvaise foi de proposer de grandes, d'énormes améliorations publiques dans l'une ni dans l'autre section de la province. Au ministère Viger-Draper, était réservée une pareille auclage.

M. Viger et M. Papineau arrivèrent au pouvoir avec l'idée bien arrêtée d'annuler le rondro justice au Bas-Canada. M. Taschereau se joignit plus tard à eux pour rendre justice au district de Québec. Qu'ont-ils fait? Ou plutôt qu'ont-ils pas fait, que n'ont-ils pas pu faire, au détriment du Bas-Canada pour demeurer en place, tant qu'on a bien voulu les y tolérer?

Voyez plutôt! Dans la première session le Haut-Canada a reçu £123,699 pour des améliorations publiques (écoutez!) A cela s'ajoutent £40,000 dus à la sollicitude de l'hon. député de l'Ottawa. (Ecoutez!) Quarante mille livres, que lui, un Papineau, et son collègue un Viger, ont donné au Haut-Canada pour indemniser les victimes de la rébellion, des Ralph et des McKenzie, tandis qu'alors ils ne songeaient pas, et que depuis ils n'ont songé que pour les insultes, par une pitte vaine et dérisoire, aux victimes des Viger et des PAPINEAU (Ecoutez! Ecoutez! Ecoutez!)

Dans la seconde session, malgré l'accession de M. Taschereau, je trouve des proportions beaucoup plus effrayantes. Je trouve dans les estimés d'abord £415,803 pour travaux publics dans le Canada-Ouest. Il paraît que la ruse ou la pudeur ont engagé les rédacteurs de ce document, à diviser et à déguiser en diverses catégories les sommes votées pour le Haut-Canada; car je trouve plus loin encore, sous le titre de Canada-Ouest £11,609; sous le spécieux titre de travaux d'une nature générale, et enfin, sous le nom d'autres travaux publics (quatrième catégorie inventée pour dissimuler le pillage de nos deniers) pas moins de £31,046 pour le Haut-Canada contre £2,900 pour des travaux d'une nature vraiment générale, et £24,889, pour une partie du Bas-Canada; c'est-à-dire pour les townships de l'est. Cette dernière somme jointe à £23,425 sous le titre de Canada-Est donne au Bas-Canada pour sa part des votes de la dernière session en tout £59,314. La part du Haut-Canada, résultant de l'addition des diverses sommes que j'ai détaillées, donne pour la même session £458,419! (Ecoutez! Ecoutez!)

Récapitulons s'il vous plaît: £2,533,615 par un acte public, et par sa part de l'emprunt d'un million et demi sous lord Sydenham, £163,699, dans la première session; et £458,518 dans la seconde; donnent au Haut-Canada en tout £2,155,832.

On peut porter contre nous une petite dette antérieure à l'union de £93,975, une différence de £1,545, contre nous, entre les sommes en caisse dans chaque province lors de l'union, et enfin £774,695 que nous avons reçus pour améliorations publiques jusqu'à présent; ou plutôt qui ont été votés, car une grande partie n'a pas été dépensée. Ajoutez toutes ces sommes et la part du Bas-Canada sera de £2,870,213 à déduire de £2,155,832; laissant un pillage net,